



Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté de Communes du Val d'Essonne

PLAN D'ACTION 2025-2031



SOMMAIRE :

1- Présentation générale du plan d'action

 1.1 Méthodologie d'élaboration

 1.2 Contenu global

2- Pilotage et mise en œuvre du plan d'action

 2.1 Pilotage

 2.2 Suivi et évaluation du plan d'action

3- Le plan d'actions PCAET 2025-2031

 3.1 Grille de lecture d'une fiche action

 3.2 Les fiches actions

1 Présentation générale du plan d'action

1.1 Méthodologie d'élaboration

Ce document présente le programme d'action du PCAET de la Communauté de Communes du Val d'Essonne 2025-2031.

Ce plan d'action a été construit et s'est enrichi au fur et à mesure de l'élaboration du SCOT-AEC de la CC du Val d'Essonne. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux climat air énergie du territoire, ainsi que les leviers d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire au changement climatique et la production d'énergies renouvelables.

Suite au diagnostic, quatre ateliers ont été organisés sur les thématiques du transport, du cadre de vie, de l'économie et de la transition écologique et énergétique. Parallèlement, une fresque du climat a été proposée aux élèves du collège de Guigneville-sur-Essonne. Les résultats de cette concertation ont fait l'objet d'un livre blanc disponible sur le site Internet de la Communauté de communes du Val d'Essonne.

A la lumière de ces éléments, les élus de la Communauté de communes ont construit une stratégie et définis les axes sur lesquels ils souhaitaient appuyer leurs actions pour répondre aux enjeux. De nombreux échanges ont ensuite eu lieu à la fois en interne, avec les élus et les services de la CC du Val d'Essonne, et à l'externe avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire, afin de définir les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés. Il en découle un plan d'action opérationnel que la collectivité pourra mettre en œuvre et suivre avec le soutien de ses partenaires.

Ce plan d'action s'appuie par ailleurs sur les travaux en cours liés à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF). Ainsi plusieurs actions sont construites en lien avec les orientations et le portage déjà mené par les communes adhérentes du PNRGF dont certaines actions sont étendues à l'échelle de la CCVE.

1.2 Contenu global

Le plan d'action 2025-2031 du PCAET de la CC du Val d'Essonne est composé de 6 axes stratégiques, déclinés en 33 actions. Ces actions sont ensuite décrites de manière précise afin d'expliquer les détails de leur réalisation et de leur suivi.

Les 6 axes et 33 actions :

AXE 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

- 1.1. Poursuivre le partenariat avec le PNRGF pour proposer les services de l'Espace conseil France Rénov'
- 1.2. Poursuivre le partenariat avec le PNRGF pour proposer les services d'un Conseil en Énergie Partagé pour l'ensemble des communes de la CCVE
- 1.3. Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique
- 1.4. Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
- 1.5. Inciter à l'achat d'énergie issue des outils de production d'énergies renouvelables
- 1.6. Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective

AXE 2 : Développer et encourager la mobilité durable

- 2.1. Promouvoir, développer et suivre les services de transports collectifs, l'intermodalité et l'électromobilité
- 2.2. Mettre en œuvre le schéma directeur des aménagements cyclables et promouvoir la pratique cyclable
- 2.3. Encourager les Plans de Mobilité Employeur
- 2.4. Encourager le covoiturage
- 2.5. Travailler sur la logistique urbaine et la gestion du dernier kilomètre

AXE 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

- 3.1. Assurer le suivi des objectifs du SCoT – AEC
- 3.2. Définir et mettre en œuvre des outils d'observation en aménagement et urbanisme durable
- 3.3. Concevoir les nouvelles opérations d'aménagement en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique
- 3.4. Préserver les espaces de nature en ville existants et favoriser le développement des espaces de nature dans les centres urbains et centres villes afin de renforcer la qualité de vie des communes et la captation carbone (projets de renaturation)
- 3.5. Définir des stratégies de sobriété foncière (habitat, développement économique, mobilité, commerces)

AXE 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

- 4.1. Protéger la ressource en eau de manière quantitative et qualitative
- 4.2. Restaurer les milieux aquatiques et prévenir le risque inondation
- 4.3. Préserver et renforcer la biodiversité, les milieux naturels, agricoles et forestiers, principaux puits de carbone
- 4.4. Diminuer les sources de déchets et augmenter les actions de valorisation
- 4.5. Protéger le patrimoine paysager et hydraulique
- 4.6. Assurer un suivi de la gestion du foncier forestier

AXE 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

- 5.1 Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial
- 5.2 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique
- 5.3 Etudier les zones d'activités dans une perspective de requalification et d'optimisation foncière et mener les actions qui en découlent
- 5.4 Favoriser des pratiques touristiques durables

- 5.5 Amener à un usage numérique plus responsable
- 5.6 Assurer le développement de partenariats
- 5.7 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des acteurs du territoire

AXE 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

- 6.1 Instaurer une gouvernance territoriale
- 6.2 Mettre en œuvre un programme global de communication/sensibilisation/animation
- 6.3 Mettre à jour le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
- 6.4 Devenir un territoire pilote

2 Pilotage et mise en œuvre du plan d'action

2.1 Pilotage

Afin de piloter la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PCAET, la CC du Val d'Essonne a mis en place la gouvernance suivante :

- 1- Au niveau politique, le portage est assuré par le Président de la CC du Val d'Essonne, ainsi que par le 5^{ème} Vice-Président en charge du développement durable, de la GEMAPI et des déchets ménagers et assimilés. Les travaux menés, le suivi et l'évaluation du Plan d'action font l'objet de présentation et de validation en commissions, en bureau communautaire et en Conseil communautaire.
- 2- Au niveau technique, le chargé de mission environnement territorial et cohésion sociale est chef de projet PCAET. Il assure l'animation et la coordination globale du PCAET à la fois en interne auprès de ses collègues, mais également à l'externe, auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.

Des référents agents, ont également été identifiés au sein de chaque service afin d'assurer la mise en œuvre des actions du PCAET, chacun en ce qui les concerne.

Un Comité de Pilotage (COPIL) PCAET se réunira une ou deux fois par an pour suivre l'avancement du programme d'action, identifier les éventuelles difficultés afin de trouver des solutions et éventuellement faire évoluer le plan d'action, si nécessaire (cf. action 6.1).

2.2 Suivi et évaluation du plan d'action

Le PCAET doit faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement. Un bilan à mi-parcours, réglementaire, devra être réalisé au bout de 3 ans de mise en œuvre, soit en 2027. Ce bilan devra présenter un état d'avancement du programme d'action, et les évolutions des différents indicateurs, afin de vérifier si la collectivité est sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs.

Au-delà des aspects réglementaires, le programme d'action PCAET doit être un outil opérationnel de pilotage de la politique climat air énergie de la CC du Val d'Essonne. Ainsi, le suivi annuel réalisé en COPIL, le bilan à mi-parcours à 3 ans et l'évaluation finale au bout de 6 ans doivent permettre de faire évoluer le programme d'action, en fonction des difficultés rencontrées ou au contraire selon les opportunités offertes par des financements, ou autres démarches et politiques locales en faveur des enjeux climat air énergie. Chaque année, le plan d'action PCAET pourra donc évoluer pour : renforcer des actions existantes, en définir de nouvelles, modifier, voire abandonner d'autres actions jugées inefficaces ou inopportunnes.

3 Le plan d'actions PCAET 2025-2031

3.1 Grille de lecture d'une fiche action

Pour chaque action du plan d'action, une fiche a été élaborée avec les éléments disponibles au niveau des services de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et de ses partenaires.

Ces fiches action **rappellent** :

- **L'axe** de la stratégie,
- Le **numéro** de l'action et son **intitulé** général,
- Les **objectifs** qualitatifs et/ou quantitatifs du PCAET auxquels se rattache l'action.

De plus, les fiches action font les **liens** vers :

- Les paragraphes du Document d'Orientations et d'Objectifs (**DOO**) du Schéma de cohérence Territoriale (**SCoT**).
- Les **enjeux air** : picto  noir = neutre ;  vert = effet positif sur la qualité de l'air ;  orange = vigilance, possible impact négatif sur la qualité de l'air,
- Les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU)** : picto, numéro et intitulé de l'ODD,

Enfin, les fiches action **détaillent** :

- Les **étapes** de réalisation de l'action
- Son **niveau de priorité** : 5 niveaux de priorité, de 1 à 5, ont été définis :
1 - Très forte ; **2 - Forte** ; **3 - Moyenne** ; **4 - Faible** ; **5 - Très faible**
- Qui est le **Maître d'Ouvrage**
- Quels sont les **partenaires** techniques et/ou financiers pour la mise en œuvre de l'action concernée,
- Les **moyens humains** nécessaires : 3 niveaux de moyens humains, de 1 à 3, ont été définis :
☺ moins d'1 ETP¹ ; **☺☺** de 1 à 1,5 ETP ; **☺☺☺** +1,5 ETP ou nécessite des ressources externes.
- Les **moyens financiers** nécessaires par fiche action: 4 niveaux de moyens financiers de 1 à 4, ont été définis :
€ budget disponible ou dépense inférieure à 5 000 € ; **€€** de 5 000 à 40 000 € ; **€€€** de 40 000 € à 200 000 € ; **€€€€** + de 200 000 €
- Le **calendrier** de mise en œuvre
- Les **indicateurs** d'évaluation, liés à l'atteinte des objectifs du **PCAET**

3.2 Les fiches actions

¹ ETP : Equivalent Temps Plein



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.1 Poursuivre le partenariat avec le PNR pour proposer les services de l'Espace conseil France Rénov'

Objectifs PCAET

Encourager la rénovation énergétique des maisons individuelles et des appartements ;
Réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques liées au secteur résidentiel ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel ;
Atteindre les objectifs liés à France Rénov' soit 400 conseils réalisés à l'année (pour 300 rénovations par an considérées).



Objectifs Développement Durable

ODD 7 - Energies propres et d'un coût abordable
ODD 11 - Villes et communautés durables
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :	L'Espace Conseil France Rénov' est un service public d'information et de conseil sur la rénovation de l'habitat.
Etapes :	<ul style="list-style-type: none">- Echanger avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) sur les modalités de déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) ;- Définir les missions à mener en termes de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et d'actions en faveur de l'autonomie ;- Contractualiser avec un opérateur en capacité de mener les missions d'un Espace Conseil France Rénov' (L'espace Conseil France Rénov' du PNR) ;- Mettre en œuvre les missions, le suivi et évaluation des objectifs inscrits dans la contractualisation.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE	Agence nationale de l'Habitat (Anah) Direction Départementale des Territoires Parc naturel régional du Gâtinais Français (PNRGF) Espace France Rénov' Conseil départemental de l'Essonne

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
☺	€ € €	Convention 2025 – 2027 A renouveler à échéance

Indicateurs PCAET

- Bilan annuel d'activités de l'Espace France Rénov / commune :
- Nombre d'actions de communication, sensibilisation par an et nombre de ménages sensibilisés ;
- Nombre de ménages accompagnés et de logements individuels rénovés / niv. BBC ;
- Nombre de copropriétés accompagnés et de logements collectifs rénovés ;
- Nombre de bâtiments tertiaires accompagnés et m² de locaux tertiaires rénovés ;
- Economies d'énergies associées (en MWh).

Lien DOO du SCoT

R11/ P80/ P81

Lien AIR



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.2 Poursuivre le partenariat avec le PNR pour proposer les services d'un Conseil en Énergie Partagé pour l'ensemble des communes de la CCVE

Objectifs PCAET

100 % des communes de la CCVE bénéficient des services d'un Conseiller en Énergie Partagé ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du secteur Tertiaire ;
Rénover le patrimoine bâti de la Communauté de communes et des communes du territoire (cinquante bâtiments environ).

Objectifs Développement Durable



ODD 7 - Energies propres et d'un coût abordable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé pour une durée de trois ans. Le CEP accompagne la commune dans l'identification et la mise en œuvre de travaux d'économies d'énergie concernant les bâtiments publics, l'éclairage public et la flotte de véhicules.

Etapes :

- Signer la convention de partenariat avec le PNRGF ;
- Mettre en œuvre les missions et les actions de communication et de sensibilisation ;
- Réaliser les inventaires des bâtiments / diagnostics énergétiques et définir des prescriptions d'optimisation du patrimoine (regroupement, cession) et de travaux de rénovation énergétique ;
- Définir des prescriptions d'optimisation de l'éclairage public : plan lumière, programme de renouvellement et période d'extinction ;
- Effectuer le bilan du partenariat et étudier la possibilité d'un renouvellement de la mission.

Niveau priorité

1 - Priorité très forte

Maître d'Ouvrage

CCVE

Partenaires

Agence de la transition écologique (ADEME)

Parc naturel régional du Gâtinais Français
Communes

Moyens humains



Moyens financiers

€ € €

Calendrier

Convention 2023-2025
A renouveler à échéance

Indicateurs PCAET

- Nombre et pourcentage de communes de la CCVE accompagnées (objectif 100%)
- Bilan annuel d'activité du Conseil en Energie Partagé / commune :
 - o Nombre d'actions de communication, sensibilisation par an ;
 - o Nombre et superficie en m² de bâtiments publics audités et rénovés ;
 - o kWh d'énergies économisées pour les bâtiments et l'éclairage public.

Lien DOO du SCoT

R11/ P80

Lien AIR



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.3 Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique

Objectifs PCAET

Améliorer les pratiques des professionnels du bâtiment et valoriser les entreprises exemplaires.

Objectifs Développement Durable



ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Il s'agit de valoriser les artisans engagés dans des démarches vertueuses et de mettre en avant des formations à destination des artisans du bâtiment. Des journées thématiques peuvent être réalisées pour les artisans et entreprises du bâtiment (visites de chantiers exemplaires...). La CC du val d'Essonne souhaite également soutenir et valoriser, en circuits courts, l'utilisation des matériaux biosourcés (ex. béton de chanvre).

Etapes :

- Déployer des actions de communication sur les artisans engagés dans des démarches vertueuses ;
- Déployer des actions de communication et diffuser des informations concernant les formations à destination des artisans du bâtiment, sur différents thèmes : amélioration des pratiques dans la rénovation performante, développement des EnR, notamment en autoconsommation, gestion durable des chantiers, récupération de matériaux dans la déconstruction... ;
- Organiser des journées thématiques pour les artisans et entreprises du bâtiment (visites de chantiers exemplaires...) ;
- Favoriser le développement de filières innovantes, de matériaux biosourcés (ex. béton chanvre), par des actions de promotion et de soutien.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Parc naturel régional du Gâtinais français Conseil départemental de l'Essonne Fédération Française du Bâtiment Chambre des métiers et de l'artisanat Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
		2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'entreprises sensibilisées-formées ;
- Nombre d'actions de communication et de formation par an (et participation) ;
- Nombre de partenariats avec des acteurs de filières de matériaux biosourcés ;
- Nombre de chantiers de construction et de rénovation utilisant des matériaux biosourcés.

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
/	



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.4 Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération

Objectifs PCAET

Augmenter la production d'énergies renouvelables du territoire par l'ensemble des acteurs publics et privés ;

Contribuer à l'objectif global de couverture de 33 % des consommations énergétiques par des énergies renouvelables en 2030.



Objectifs Développement Durable

ODD 7 - Energies propres et d'un coût abordable

ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Le schéma directeur des énergies renouvelables est un outil de planification permettant la définition d'une stratégie de transition énergétique transversale et partenariale.

Il a notamment pour finalité de définir les modalités qui permettront une couverture des consommations par les énergies renouvelables (EnR) d'au moins 33% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, un travail d'identification des Zones d'Accélération des EnR (ZAER) a été initié avec les communes, dans le cadre de l'application de la loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui a pour objectif d'accélérer et de simplifier le déploiement de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Etapes :

- Finir l'identification des ZAER avec les communes – Recenser les bâtiments industriels, agricoles et commerciaux, ainsi que des surfaces de parkings importants, pouvant accueillir des panneaux solaires pour intégration au SDE ;
- Mettre en œuvre le programme d'action, d'animation et d'accompagnement défini auprès des acteurs du territoire ;
- Accompagner techniquement et administrativement les projets (exploitants agricoles - lien CA, privés, industriels) ;
- Encourager les projets citoyens (communications sur le cadastre solaire, diffusion des informations nécessaires aux citoyens...) ;
- Suivre les installations et les productions annuelles ;
- Evaluer le programme d'action.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE	Parc naturel régional du Gâtinais français Région Île-de-France Préfecture de l'Essonne Conseil départemental de l'Essonne Producteurs, fournisseurs et distributeurs d'énergie Communes

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
	€ €	A partir de 2025

Indicateurs PCAET

- Nombre de délibérations des communes sur les ZAER ;
- Nombre d'installations d'EnR par filière ;
- Production annuelle d'énergies renouvelables et de récupération par filière en GWh ;
- Taux de couverture de la consommation énergétique du territoire par des EnR&R.

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
P33/ R11/ P81/ P82	



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.5 Inciter à l'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergies renouvelables

Objectifs PCAET

Démocratiser et augmenter l'achat d'énergies issue d'outils de production d'énergies renouvelables sur le territoire
Soutenir le développement des installations de production d'énergies renouvelables.

Objectifs Développement Durable



ODD 7 - Energies propres et d'un coût abordable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Il s'agit de faire la promotion et d'informer les habitants et les entreprises de la possibilité d'acheter de l'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable auprès des fournisseurs d'énergie. En choisissant cette offre, l'acheteur permet ainsi de soutenir les filières de développement des énergies renouvelables (choix d'une offre labellisée au niveau européen, ou national - VertVolt de l'ADEME).

Etapes :

- Encourager l'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable par les collectivités du bloc local ;
- Promouvoir l'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable auprès des habitants et entreprises, accompagnées de communication sur les mesures permettant d'économiser l'énergie (écogestes au quotidien) ;
- Encourager les acteurs publics et privés à effectuer des démarches de regroupement d'achat d'énergies issue d'outils de production d'énergie renouvelable ;
- Organiser des groupements d'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable par la CCVE ou en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (PNRGF, syndicats d'énergie) : appel aux participants, définition des besoins et objectifs, formalisation du regroupement, étude du marché, lancement des appels d'offres, analyses, contractualisation.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
5 - Priorité très faible	CCVE	Fournisseurs et distributeurs d'énergies
Moyens humains 	Moyens financiers 	Calendrier 2025-2028

Indicateurs PCAET

Faire le bilan à mi-parcours (3 ans) :

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information sur l'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable et les groupements d'achat à destination du grand public ;
- Nombre de groupements d'achat d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable mis en place ;
- GWh d'énergie issue d'outils de production d'énergie renouvelable achetées par an et par habitant.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Axe 1 : Agir sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et renforcer le développement des énergies renouvelables

1.6 Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective

Objectifs PCAET

Augmenter la production d'énergies renouvelables du territoire par l'ensemble des acteurs publics et privés ;

Contribuer à l'objectif global de couverture de 33 % des consommations énergétiques par des énergies renouvelables en 2030.



Objectifs Développement Durable

ODD 7 - Energies propres et d'un coût abordable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description : Il s'agit de faire la promotion et d'informer les habitants, les entreprises et les agriculteurs de la possibilité de produire sa propre énergie renouvelable, de manière individuelle ou collective.

Etapes :

- Identifier et rassembler les producteurs d'énergies renouvelables existants ;
- Organiser et animer des réunions sur l'autoconsommation (ciblées en fonction des types d'acteurs) ;
- Aider à la constitution de groupements de producteurs d'énergies renouvelables, pour de l'autoconsommation collective ;
- Encourager les projets d'énergie citoyenne collectifs (partenariat avec Energie partagée à étudier).

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Fournisseurs et gestionnaires des réseaux d'énergie

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
2 smiley faces	€	2025-2028

Indicateurs PCAET

- Faire le bilan à mi-parcours (3 ans) ;
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information sur l'autoconsommation individuelle et collective ;
- Nombre d'installation mises en place ;
- MWh d'EnR produits par an, par secteur et par filière, à l'échelle du territoire.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 2 : Développer et encourager la mobilité durable

2.1 Promouvoir, développer et suivre les services de transports collectifs, l'intermodalité et l'électromobilité

Objectifs PCAET

Adapter les services et aménager les infrastructures afin de réduire l'usage de la voiture personnelle et verdier le parc ;
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur des Transports ;
Baisse de 10 % des déplacements individuels motorisés locaux.

Objectifs Développement Durable



ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description : Sur le territoire de la Communauté de Communes, le secteur des transports est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 35% des émissions de CO2 et 34% de la consommation d'énergie finale. Transformer les pratiques de mobilité constitue donc une priorité pour la transition écologique.

Etapes :

- 1- Développer, optimiser et verdier les transports collectifs en lien avec Île-de-France Mobilités et de déploiement à venir du plan des mobilités :
 - Poursuivre l'optimisation et le développement de l'offre de transports ;
 - Ligne D et Schéma Directeur à renforcer ;
 - Adaptations et développement du Transport à la demande (TAD) Labellisé IDFM ;
 - Poursuite du Transport d'Utilité Sociale et Solidaire ;
 - Gestion circuits spéciaux scolaires ;
 - Verdissement anticipé de la flotte de bus.
- 2- Développer l'intermodalité
 - Mettre en place les infrastructures et les services permettant d'utiliser facilement plusieurs modes de déplacements (parking relais ; vélo + train ; vélo + bus ; Pôles d'échanges multimodaux...).
- 3- Suivre, accompagner et relayer la mise en place d'un réseau d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE) en partenariat avec la stratégie départementale et les syndicats d'énergie.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Île-de-France Mobilités Transporteurs Essonne Mobilités

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊	€€€€	En continu

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Indicateurs PCAET

- Consommation finale d'énergie du secteur des Transports ;
- Emissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques du secteur des Transports ;
- Fréquentation en nombre de voyageurs des différents services de Transport ;
- Pourcentage de véhicules propres dans la flotte de bus ;
- Nombre de parking relais ;
- Nombre de bornes de recharge pour les véhicules et les vélos électriques.

Lien DOO du SCoT

P9/P10

Lien AIR



Axe 2 : Développer et encourager la mobilité durable

2.2 Mettre en œuvre le schéma directeur des aménagements cyclables et promouvoir la pratique cyclable

Objectifs PCAET

Favoriser et développer la pratique du vélo ;
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur des Transports ;
Baisse de 10 % des déplacements individuels motorisés locaux.



Objectifs Développement Durable

ODD 3 - Santé et bien-être
ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation
ODD 11 - Villes et communautés durables
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) d'intérêt communautaire s'inscrit dans une démarche volontaire et concertée qui contribue à promouvoir la pratique cyclable par le développement d'itinéraires sécurisés, confortables et continus, par la mise en place de services dédiés et par des actions de communication et de promotion auprès des habitants. Ce Schéma s'est construit en prenant en compte les aménagements existants et les autres projets du territoire. La stratégie est orientée en priorité vers les déplacements du quotidien (domicile travail/études) et intègre les liaisons aux grands sites touristiques.

Etapes :

- Assurer le suivi et la gouvernance du SDAC ;
- Mettre en place et communiquer sur les aménagements du quotidien et sur les itinéraires touristiques et de loisirs (parcours touristiques de découverte du territoire) ;
- Poursuivre le déploiement d'aménagements pour faciliter le déplacement des cyclistes ;
- Mesurer la fréquentation des pistes cyclables grâce à l'installation de compteurs (demandée dans l'AAP Territoires cyclables) ;
- Développer une offre de stationnement pour vélos adaptée et sécurisée, et des bornes de recharge et de réparation ;
- Mobiliser le budget participatif de la Région IDF pour financer ces actions ;
- Assurer la continuité, la lisibilité et la sécurité du réseau cyclable, ainsi que le lien avec les territoires voisins (interconnexions) ;
- Animer la pratique cyclable sur le territoire et développer des services à destination des cyclistes ;
- Etudier la possibilité d'une incitation financière à la pratique cycliste ;
- Déployer une offre de vélo en libre-service en lien avec les acteurs locaux (véligo).
- S'appuyer sur le Plan vélo départemental pour travailler sur la mobilité à vélo des collégiens du territoires :
- Formations et ateliers de réparation dans les collèges ;
- Abris sécurisés vélos ;
- Co-vélotage.

Niveau priorité	Maître d’Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE et communes	Préfecture de l’Essonne Département de l’Essonne Île de France Mobilités (IDFM) Communes

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊😊	€€€€	2025-2031 (AAP territoire cyclable de l’Etat) A plus long terme pour les aménagements

Indicateurs PCAET
<ul style="list-style-type: none"> - Kms d’itinéraires et de pistes cyclables ; - Fréquentation des pistes cyclables : Nombre moyens de cyclistes par jour sur les différents tronçons (compteurs) ; - Nombre de places de stationnement vélo ; - Si mise en place d’une offre de vélo en libre-service, mesures de l’utilisation du service (nombre d’utilisateurs, de locations, de kms parcourus par les vélos de la flotte) ; - Inciter aux contributions sur le Baromètre des Villes Cyclables ; - Part modale vélo.

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
P9/ P11/ R3/ R4/ P32/ R23/ P49	



Axe 2 : Développer et encourager la mobilité durable

2.3 Encourager les Plans de Mobilité Employeur

Objectifs PCAET

Sensibiliser les entreprises du territoire aux politiques de mobilité durable, afin de réduire les déplacements pendulaires motorisés ;
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur des Transports.

Objectifs Développement Durable



ODD 8 – Travail décent et croissance durable
ODD 9 – Infrastructures résilientes et innovation
ODD 11 – Villes et communautés durables
ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques

Description :

Le Plan De Mobilité Employeur (PDME) est un ensemble de mesures qui visent à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et réduire la congestion des infrastructures et des moyens de transports, tel que stipulé dans l'article L1214-8-2 du code des transports.

Etapes :

- Recenser les entreprises disposant déjà d'un Plan De Mobilité Employeur ;
- Inciter les autres entreprises à réaliser un PDME :
 - Actions de communication et d'information : réunions ou petit déjeuner de présentation de la démarche et des différents outils, témoignages d'entreprises l'ayant déjà fait ;
 - Proposition d'un accompagnement par la CCVE.
- Accompagner les entreprises de la CC du Val d'Essonne dans la réalisation de leur Plan de Mobilité : enquête domicile-travail, diagnostic et cartographie, pour mieux connaître les besoins, proposition de plan d'action (possibilité d'une AMO avec l'entreprise « 1 km à pied »), aide dans la mise en œuvre des actions.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 – Priorité très forte	CCVE et Entreprises du territoire	Agence de la transition écologique (ADEME) Chambre de commerce et d'industries (CCI) Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Entreprises du territoire

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
3 personnes	€€	2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre total de Plans de Mobilité Entreprise, Nombre de PDME accompagnés, ainsi que le nombre de salariés concernés ;
- Nombre de réunion organisées / an et participation.

Lien DOO du SCoT

R4

Lien AIR



Axe 2 : Développer et encourager la mobilité durable

2.4 Encourager le covoiturage

Objectifs PCAET

Lutter contre l'autosolisme pour réduire les consommations de carburants et les émissions de GES et de polluants atmosphériques ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur des Transports ;
Baisse de 10 % des déplacements individuels motorisés locaux.



Objectifs Développement Durable

ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation
ODD 11 - Villes et communautés durables
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques
ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Description :

Sur le territoire de la CC du Val d'Essonne, 93,3% des ménages possèdent au moins une voiture et 52,2% ont 2 voitures ou plus. La voiture est, très majoritairement (80%), le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. Dans ce contexte, le covoiturage représente un levier important pour lutter contre l'autosolisme et ainsi réduire les consommations de carburant, les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques.

Etapes :

- Relayer et s'impliquer dans la mise en œuvre, sur le territoire de la CC du Val d'Essonne, des actions du Département et d'Ile-de-France Mobilités permettant de favoriser le covoiturage : communication, sensibilisation, appli et ligne existantes, voies réservée, événements...
- Communiquer et favoriser le covoiturage des parents et des accompagnateurs desservant les équipements communautaires : conservatoire, équipements sportifs, piscine, etc.)

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Île de France Mobilités (IDFM) Conseil départemental de l'Essonne Parc naturel régional du Gâtinais français Entreprises proposant des services de covoiturage

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
☺	€ €	En continu

Indicateurs PCAET

- Nombre d'actions de communication / an ;
- Statistiques d'utilisation des applications de covoiturage sur le territoire de la CC du Val d'Essonne, voire kms parcourus si disponibles.

Lien DOO du SCoT

P9/R3

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 2 : Développer et encourager la mobilité durable

2.5 Travailler sur la logistique urbaine et la gestion du dernier kilomètre

Objectifs PCAET

Réduire la circulation et les conflits liés au stationnement des véhicules de livraison ;
Réduire les consommations de carburants et les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liées aux livraisons ;
Baisse de 10% des déplacements individuels motorisés locaux.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Description :

Les communes de La Ferté-Alais, Ballancourt-sur-Essonne et Mennecy sont inscrites dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Dans ce cadre, un appui technique et financier est mobilisable pour travailler sur la logistique urbaine.

Etapes :

- Identifier les difficultés liées à la circulation et au stationnement des véhicules de livraison dans ces centres-villes, notamment les problèmes liés aux livraisons de colis (e-commerce) ;
- Définir des actions pour réduire les conflits et les encombres liés en développant, par exemple un réseau d'aires de livraison avec un règlement sur les horaires et les durées autorisées, la mise en place de livraisons à vélo du dernier km.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
4 - Priorité faible	Communes	Agence nationale de la cohésion des territoires

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊😊	€€	2027

Indicateurs PCAET

- Réalisation du diagnostic ;
- Mise en place des actions définies.

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
P44 / R23	



Axe 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

3.1 Assurer le suivi des objectifs du SCoT- AEC

Objectifs PCAET

Renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les documents d'urbanisme.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :	Il s'agit d'assurer la prise en compte des enjeux Climat Air Energie dans le SCoT et sa déclinaison dans les PLU des communes. Les fiches actions du PCAET qui concernent le SCoT font mention d'un renvoi aux fiches du DOO.
Etapes :	<ul style="list-style-type: none">- Suivre les objectifs et la mise en œuvre du SCoT-AEC (déclinaison à l'échelle des PLU) ;- Prévoir les moyens humains nécessaires à l'animation et au suivi du SCoT (déclinaison à l'échelle des PLU), notamment sur les volets Climat Air Energie.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE	Préfecture de l'Essonne Région Île de France Parc naturel régional du gâtinais Français Conseil départemental de l'Essonne

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊😊	€	Temps du SCoT-AEC : paliers 2025-2031, puis 2031-2037...

Indicateurs PCAET

- Mention des enjeux et actions Climat Air Energie dans les différents documents du SCoT et des PLU ;
- Nombre de PLU compatibles au nouveau SCoT.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

3.2 Définition et mise en œuvre des outils d'observation en aménagement et urbanisme durable

Objectifs PCAET

Suivre l'efficacité du SCoT sur les enjeux Climat Air Energie (réduction de l'artificialisation des sols, préservation et développement des puits de carbone).

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

Description :	L'OCS GE (Occupation du Sol à Grande Echelle) est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle est produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux. Plus récemment, dans le cadre du dispositif de l'artificialisation des sols, elle est également produite grâce à des procédés inédits d'intelligence artificielle.
Etapes :	<p>En complément des travaux menés dans le cadre du SCoT, mise en place d'un observatoire foncier, en lien avec la circulaire ZAN :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir les outils nécessaires aux suivis (détail des outils, définition MOS et OCS GE) ;- Mettre en place les outils ;- Suivre les indicateurs d'évolution de l'occupation des sols.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE	Préfecture de l'Essonne Institut Paris Région (IPR) Conseil départemental de l'Essonne Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊	€ €	2025-2031

Indicateurs PCAET

- Suivi de la mise en place de l'outil : % de couverture du territoire, % des données intégrées, nombre de mises à jour des données ;
- Suivi des données de l'observatoire et valorisation : nombre d'ha artificialisés / nombre d'ha totaux, évolution des chiffres de consommation foncière ;
- Valorisation des résultats : Nombre d'analyses et de présentations des résultats aux élus (participation).

Lien DOO du SCoT

Lien AIR

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

P12/ P13/ P19/
P31/ P66



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

3.3 Concevoir les nouvelles opérations d'aménagement en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique

Objectifs PCAET

Réduire les consommations d'énergie des secteurs Résidentiel, Tertiaire et Transport induites par la conception des nouveaux quartiers et des constructions performantes ;

Stocker du carbone dans les aménagements (espaces verts et plantations) et les constructions (matériaux biosourcés).

Objectifs Développement Durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Il s'agit, pour chaque nouvelle opération d'aménagement, de réfléchir à la meilleure intégration possible des enjeux environnementaux

Etapes :

A prévoir dans les Opérations d'Aménagement Programmés (OAP) et/ou les règlements des Plans locaux d'urbanisme (PLU) :

- Identifier les secteurs concernés ;
- Etablir des critères de jugements dans les appels d'offres sur les références environnementales et les pratiques de l'entreprise candidate ;
- Etudier la possibilité d'élaborer un document « cadre » pour systématiser la qualité environnementale des opérations maîtrisées par la collectivité ;
- Décliner ce document « cadre » sous la forme d'un Guide de l'aménagement durable à destination des communes ;
- Sensibiliser les porteurs de projets via les services instructeurs et les services urbanisme (guichet unique des communes).

Niveau priorité

2 - Priorité forte

Maître d'Ouvrage

CCVE et Communes

Partenaires

Parc naturel régional du Gâtinais français
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
Architecte des bâtiments de France (ABF)

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025 - 2037

Indicateurs PCAET

- Nombre d'opérations d'aménagement durable (type écoquartiers, EcoCités), surfaces concernées, nombre de logements et population associés ;
- Nombre de marchés de travaux intégrant des exigences environnementales et/ou de performance énergétique, notamment l'intégration de matériaux biosourcés ;
- Elaboration et application du document cadre.

Lien DOO du SCoT

R11/ P80/ R41/ P73

Lien AIR



Axe 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

3.4 Préserver les espaces de nature existants et favoriser le développement des espaces de nature dans les centres urbains et centres villes afin de renforcer la qualité de vie des communes et la captation carbone (projets de renaturation)

Objectifs PCAET

Préserver et développer la biodiversité et les puits de carbone ;
Lutter contre les îlots de chaleur.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD 15 - Vie terrestre

Description :

Il s'agit de mettre des actions favorisant la biodiversité, la captation de carbone et permettant de diminuer le risque inondation, de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain et le changement climatique imposent aux territoires de s'adapter pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Ressenti par les habitants les plus urbains, le phénomène d'îlot de chaleur est une augmentation de température en ville par rapport aux zones rurales voisines. L'îlot de chaleur urbain (ICU) résulte du stockage de la chaleur des villes. Plus prononcé la nuit, l'ICU induit une augmentation moyenne de la température de l'air de +4°C.

Etapes :

- Recenser les espaces de nature en ville et dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) à préserver ou les favoriser par des aménagements paysagers ou des actions de désimperméabilisation ;
- Recenser les îlots de chaleur existants et potentiels ;
- Encourager les communes à désimperméabiliser et à végétaliser les espaces publics, les cours d'écoles ou autres espaces propices (appui méthodologique, technique et/ou financier) ;
- Réaliser des inventaires faune / flore avant/après et/ou des mesures de températures avant/après et évaluer les gains/services rendus (biodiversité, fraîcheur, absorption des eaux de pluies) ;
- Valoriser les actions et les résultats.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE et Communes	Région Île de France Parc naturel régional du Gâtinais Français Direction Départementale des Territoires (DDT) Communes

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊😊	€ € €	2025-2031

Indicateurs PCAET

- Suivi qualitatif des espaces concernés par l'action (inventaires faune flore, fonctionnalité des milieux etc.) ;
- Nombre de projet de désimperméabilisation et superficie concernées en m² ;
- Nombre et % de ZAE concernées par des aménagements paysagers.

Lien DOO du SCoT

P65/ P66/ P28/ P58/ P60

Lien AIR



Axe 3 : Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique

3.5 Définir des stratégies de sobriété foncière (habitat, développement économique, mobilité, commerces)

Objectifs PCAET

Maîtriser la consommation foncière afin de préserver les puits de carbone ; Limiter l'étalement urbain pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphérique liées aux transports.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD 15 - Vie terrestre

Description : Réduire la consommation foncière et l'étalement urbain par l'optimisation du tissu urbain existant.

Etapes :

- Réaliser une étude d'optimisation du foncier (action 5.3) ;
- Mener des actions de cessions / reconversion afin de reconquérir du foncier dans le tissu urbain existant.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE et Communes	Direction Départementale des Territoires (DDT) Région Conseil départemental de l'Essonne Communes

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊	€ €	2025 - 2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'ha identifiés ;
- Nombre d'ha optimisés / réhabilités / consommés.

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
P12/ P13/ P19/ P25/ P31/ P38/ P44/ P66	



Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.1 Protéger la ressource en eau de manière quantitative et qualitative

Objectifs PCAET

Préserver la ressource en eau potable dans un contexte de changement climatique (sécurisation, qualité, réduction des conflits d'usages)

Objectifs Développement Durable



ODD 6 - Gestion durable de l'eau pour tous
ODD 14 - Vie aquatique marine

Description :

Les prélèvements sur la ressource en eau peuvent conduire à des modifications importantes du débit des rivières ou du niveau des nappes et entraîner des **conflits d'usages** entre eau potable, industrie, agriculture, loisirs et biodiversité. Il est nécessaire d'organiser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Cette gestion vise à **rendre le niveau des prélèvements pour les usages de l'eau compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques**, en prenant notamment en compte les adaptations nécessaires au changement climatique.

Etapes :

- Mettre en œuvre le Schéma Directeur de la Ressource en eau du SIARCE ;
- Etudier, avec les syndicats compétents, l'élaboration d'un Schéma directeur des eaux pluviales.
- Instaurer une aide financière pour l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie ;
- Etudier la possibilité de réutiliser les eaux grises ;
- Protéger les aires d'alimentation de captage ;
- Soutenir et valoriser la mise en place de pratiques agricoles qui préservent la ressource en eau.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (Siarce) Syndicat de la rivière La Juine et de ses affluents (SIARJA) Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce Conseil départemental de l'Essonne Chambre d'agriculture Parc naturel régional du Gâtinais français

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
		2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'AAC protégées par des mesures agro- environnementales ;
- Rendement des réseaux d'eau potable ;
- Prélèvements en eau potable en m³
- Nombre de dépassements des normes de qualité sur les eaux

Numéro de réception préfecture : 091229100526-20250617-36-2025-000
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

- prise d'eau d'Itteville) ;
- Nombre et durée des arrêtés de restriction des usages de l'eau sur les 3 dernières années ;
 - Nombre de dispositifs de stockage des eaux pluviales financés.

Lien DOO du SCoT

P67/ P68/ P69/ P70/
P71/ P72/ P73/ R42/
R43/ R44

Lien AIR



Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.2 Restaurer les milieux aquatiques et prévenir le risque inondation

Objectifs PCAET

Utiliser les solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatique et s'adapter ;
Préserver et développer la biodiversité et les puits de carbone.

Objectifs Développement Durable



ODD 6 - Gestion durable de l'eau pour tous

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 14 - Vie aquatique marine

Description :

La compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) confiée aux intercommunalités et métropoles, consiste en une gestion globale et transversale de la ressource en eau et des milieux qui y sont associés (zones humides, zones d'expansion de crues, etc.). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de GeMAPI. Elle assure également un suivi du Programme d'Etudes Préalables (PEP) porté par le Département.

Etapes :

- Exercer la compétence GeMAPI en partenariat avec les syndicats de rivière compétents ;
- Suivre et utiliser les résultats des études menées par le SIARCE et le SIARJA concernant l'inventaire et la caractérisation des zones humides, afin de les protéger ;
- Suivre les actions réalisées dans le cadre du PAPI, participer à son animation et relayer les communications intéressants le territoire.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (SIARCE) Syndicat de la rivière La Juine et de ses affluents (SIARJA) Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) Parc naturel régional du Gâtinais français Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce SAGE Direction Départementale des Territoires

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

En continu

Indicateurs PCAET

Suivi des missions et des programmes pluriannuels des travaux des syndicats exerçant la compétence GeMAPI et du Programme d'Etudes Préalables (PEP) (ml de cours d'eau, de berge, de ripisylve entretenus, m² de ZH protégées ou restaurées...).

Lien DOO du SCoT

P74/ P75/ R45/ R46/ P52/ P55/
P57/ P58/ P60/ R38/ P65

Lien AIR

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.3 Préserver et renforcer la biodiversité, les milieux naturels, agricoles et forestiers, principaux puits de carbone

Objectifs PCAET

Préserver et développer la biodiversité et les puits de carbone ; Utiliser les solutions fondées sur le nature pour lutter contre les effets des changements climatique et s'adapter.

Objectifs Développement Durable



ODD 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 15 - Vie terrestre

Description :

Les espèces et les espaces naturels rendent de nombreux services « écosystémiques » : absorption du carbone, rafraîchissement, production d'eau potable ou de nourriture, espaces récréatifs, etc. Il est donc essentiel de les préserver, et même de les développer.

Etapes :

- Compiler et éventuellement compléter par des études ou relevés faune-flore, toutes les données sur les espaces naturels et la biodiversité du territoire ;
- Protéger les Trames Verte, Bleue, Brune (sol), Noire et Blanche (bruit) (*cf. les Trames définies dans le SCoT*) ;
- Protéger les zones humides, mares, mouillères et zones d'expansion de crue afin de mieux prévenir et gérer les inondations ;
- Etudier la possibilité de reboiser dans un contexte de changement climatique ;
- Faire appliquer la gestion différenciée des espaces verts dans les communes en passant par la sensibilisation des habitants, notamment les scolaires (prairies urbaines, fauches tardives et l'éco pâturage) ;
- Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (notamment lors des transports de terre lors des chantiers et lors des transports et traitement des déchets verts) ;
- Encourager la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité sur les espaces agricoles (bandes fleuries, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), perchoirs, biocontrôle, rotations et mélanges culturaux...).

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE et Communes	Parc naturel régional du Gâtinais français Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (Siarce) Syndicat de la rivière La Juine et de ses affluents (SIARJA) Associations Environnementales locales Conservatoire des espaces naturels de l'Essonne

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
	€ €	2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'espaces et superficies concernées en ha d'espaces naturels protégés, par type de milieu ;
- Nombre d'action de sensibilisation et de communication sur la préservation de la biodiversité ;
- Nombre de communes appliquant l'ensemble des principes de gestion différenciée et "zéro phyto" (objectif 100%).

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
P52/ 953/ P54/ P55/ P56/ P57/ P58/ P59/ P60/ P63/ P64/ P65/ R35/ R36/ R37/ R38/ R40/ R41	



Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.4 Diminuer les sources de déchets et augmenter les actions de valorisation

Objectifs PCAET

Lutter contre le gaspillage des ressources et les pollutions ;
Favoriser l'économie circulaire.



Objectifs Développement Durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 12 - Consommation et production responsables

Description :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de communes du Val d'Essonne a instauré, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi). La REOMi, contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), est basée sur le coût réel du service et permet une facturation de l'administré au montant le plus juste. Pour rappel, la TEOM, appliquée sur la majorité du territoire national, est prélevée sur la taxe foncière en s'appuyant sur la valeur locative d'un bien immobilier et non sur le service effectué.

Etapes :

- Poursuivre la sensibilisation des habitants du territoire à la maîtrise des déchets (consommation responsable) ;
- Encourager le ré-usage des objets : étudier la mise en place de services et de filières de récupération, réemploi, s'appuyer sur le tissu associatif et la recyclerie du Gâtinais (vêtements, vélo) ;
- Participer à la lutte contre les dépôts sauvages (pièges photographiques, traçage des sacs de gravats, vigimitage).

Niveau priorité

1 Priorité très forte

Maître d'Ouvrage

CCVE et Communes

Partenaires

Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM)
Société d'économie mixte pour la revalorisation des déchets et des énergies locales (SEMARDEL)
Parc naturel régional du Gâtinais français

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025-2031

Indicateurs PCAET

- Réalisation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDM) ;
- Tonnages de déchets produits (tonnes par an et ratio / hab.) : Ordures ménagères, valorisables et déchetteries ;
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation à la réduction des déchets /an.
- Nombre d'emplois dans l'économie circulaire.

Lien DOO du SCoT

P82/ P83

Lien AIR





Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.5 Protéger le patrimoine paysager et hydraulique

Objectifs PCAET

Préserver les puits de carbone ;

Utiliser les solutions fondées sur le nature pour lutter contre les effets des changements climatique et s'adapter.

Objectifs Développement Durable



ODD 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 12 - Consommation et production responsables

Description :

Les patrimoines paysager et hydraulique font l'identité du territoire de la CC du Val d'Essonne, ils sont à protéger et à valoriser.

Etapes :

- Effectuer l'inventaire des patrimoines paysagers et hydrauliques ;
- Mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation de ce patrimoine (moulins, lavois, cressonnières)

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE et Communes	Parc naturel régional du Gâtinais français Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (SIARCE) Syndicat de la rivière La Juine et de ses affluents (SIARJA) Conservatoire des espaces naturels Parc naturel régional du Gâtinais français Eaux de Paris Associations locales

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

Échéance du SCoT

Indicateurs PCAET

- Nombre de moulins, lavois et cressonnières sur le territoire.
- Mètres linéaires de lisières de forêt protégées.

Lien DOO du SCoT

P47/ R25/ P57/ P73

Lien AIR





Axe 4 : Préserver les milieux naturels, les ressources et la qualité de l'air

4.6 Assurer un suivi de la gestion du foncier forestier

Objectifs PCAET

Préserver les forêts, importants puits de carbone ;

Utiliser les solutions fondées sur le nature pour lutter contre les effets des changements climatique et s'adapter.



Objectifs Développement Durable

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

ODD 15 - Vie terrestre

Description :

Il y a un fort enjeu sur le foncier forestier sur le territoire de la CC Val d'Essonne. 80% des forêts étant privées, le foncier est morcelé et sa maîtrise difficile.

Etapes :

- Mener des actions avec le PNR et la Région IDF, via l'association « Sylv'ACCTES - Des forêts pour demain ». Cette association d'intérêt général finance des actions pour une gestion forestière durable et raisonnée, en associant les acteurs du monde forestier ;
- Proposer aux propriétaires forestiers d'échanger sur la gestion durable des forêts (publics et privés) ;
- Favoriser la mise en œuvre des plans de gestion durable des forêts ;
- Proposition et animation de plans de gestion durable des forêts ;
- Rechercher des fonds pour financer des actions de préservation, valorisation des forêts et de sensibilisation ;
- Etudier la mise en place de partenariats avec les Universités ou Laboratoires de recherches locaux pour étudier et surveiller les effets des changements climatiques sur les forêts.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE et Communes	Parc naturel régional du Gâtinais français Association Sylv'ACCTES Région Île de France Propriétaires forestiers

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'actions d'entretien, restauration, plantation menées (bilan d'activités de l'association Sylv'ACCTES sur le territoire de la CC Val d'Essonne) ;
- Surfaces de forêts en ha et estimation de la séquestration carbone.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.1 Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial

Objectifs PCAET

Contribuer à l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie du secteur agricole ;



Objectifs Développement Durable

ODD 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable
ODD 12 - Consommation et production responsables

Description :

A la suite du diagnostic agricole du SCOT-PCAET de la CCVE, il a été convenu d'engager une réflexion au sujet de la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial. Cette réflexion a conduit à l'élaboration d'une feuille de route comprenant les étapes suivantes :

Etapes :

- Engager les acteurs locaux autour des enjeux agricoles et alimentaires, évaluer et valoriser le PAT ;
- Préserver les terres agricoles et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire ;
- Adapter notre agriculture face au changement climatique et préserver les ressources ;
- Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité, et lutter contre la précarité alimentaire.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Chambre d'agriculture Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt Parc naturel régional du Gâtinais français Groupement d'agriculture biologique (GAB) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Exploitants agricoles Communes Associations locales

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊😊	€ €	En continu

Indicateurs PCAET

- Surface Agricole Utile (SAU) Bio en ha et en % de la SAU totale ;
- % de produits locaux et Bio dans la restauration collective ;
- Indicateurs d'élaboration du PAT, puis suivi du plan d'action spécifique.

Lien DOO du SCoT

P23/ P51/ R18

Lien AIR



Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.2 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique

Objectifs PCAET

Impliquer les acteurs économiques dans la démarche Climat Air Energie de la CCVE ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire ;
Contribuer à l'objectif global de réduction des consommations d'énergie des secteurs Tertiaires en favorisant le respect du décret tertiaire par les acteurs du territoire.



Objectifs Développement Durable

ODD 8 - Travail décent et croissance durable
ODD 11 - Villes et communautés durables
ODD 12 - Consommation et production responsables
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Pour atteindre ses objectifs à l'échelle du territoire, la CCVE doit impliquer les acteurs économiques dans sa démarche de transition écologique.

Etapes :

- Mettre en place des partenariats notamment avec les chambres consulaires afin de sensibiliser les acteurs économiques aux thématiques de la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments, économie des fluides et des matières premières, mobilité durable, réduction des déchets, écoconception, numérique responsable... ;
- Réaliser un état des lieux des acteurs économiques et de leurs besoins (gestion des fluides, des déchets, bilan carbone, formation sur l'adaptation, la mobilité durable) ;
- Organiser des rencontres régulières avec des présentations et des témoignages ;
- Mettre en place des éco-défis pour les commerçants ;
- Valoriser les entreprises innovantes et exemplaires.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Chambre de commerce et d'industries (CCI) Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Parc naturel régional du Gâtinais français Entreprises

Moyens humains

Moyens financiers

Calendrier
2025-2031 (tous les ans)

Indicateurs PCAET

- Consommation finale d'énergie des secteurs Tertiaire, Industrie et Transports ;
- Emissions de GES et de polluants atmosphériques des secteurs Tertiaire et Industrie ;
- Nombre d'acteurs économiques engagés ;
- Nombre de réunions organisées et participation ;
- Nombre d'éco-défis organisés.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.3 Etudier les zones d'activités dans une perspective de requalification et d'optimisation foncière et mettre en œuvre les actions qui en découlent d'activités

Objectifs PCAET

Recycler le foncier et maîtriser la consommation foncière afin de préserver les puits de carbone ;
Limiter l'étalement urbain pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphérique liées aux transports ;
Favoriser le respect du décret tertiaire par les acteurs du territoire.



Objectifs Développement Durable

ODD 11 - Villes et communautés durables
ODD 12 - Consommation et production responsables
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Améliorer les connaissances relatives aux zones d'activités économiques afin de les optimiser

Etapes :

- Connaître les capacités de requalification, de mutation et d'optimisation foncière des zones d'activités du territoire ;
- Mettre en avant des pistes pour améliorer les ZAE communautaires (performances environnementales, renforcement paysager...) ;
- Construire une stratégie et mener des actions de requalification et d'optimisation foncière des zones d'activités économiques du territoire.

Niveau priorité

1 - Priorité très forte

Maître d'Ouvrage

CCVE

Partenaires

Aménageurs
Communes
Parc naturel régional du Gâtinais français

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025 - 2028

Indicateurs PCAET

- Nombre et % de ZAE concernées par des réaménagements paysagers, requalification, optimisation foncière et ha concernés.

Lien DOO du SCoT

P25/ P28/ P31/ P42/ R21

Lien AIR





Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.4 Favoriser des pratiques touristiques durables

Objectifs PCAET

Réduire les impacts des activités touristiques sur les milieux. ;
Réduire les émissions de GES, les consommations d'énergies et la production de déchets liées au tourisme ;
Favoriser le respect du décret tertiaire par les acteurs du territoire.



Objectifs Développement Durable

ODD 3 - Santé et bien-être
ODD 8 - Travail décent et croissance durable
ODD 12.b - Consommation et production responsables

Description :

Les pratiques touristiques durables visent à minimiser les impacts négatifs du tourisme sur l'environnement. Elles consistent en ce sens à réduire l'impact écologique, à soutenir l'économie locale, à privilégier les transports écologiques et la préservation des ressources.

Etapes :

- Recenser les lieux touristiques existants et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable ;
- Développer les outils et services numériques pour limiter les impressions et diffusions de supports papier ;
- Valoriser les chemins de randonnées, les voies cyclables et les parcours kayak ;
- Sensibiliser les acteurs du tourisme aux démarches de tourisme responsable : gestion des hébergements touristiques, mobilité des saisonniers et des visiteurs, activités vertes ;
- Assurer le suivi des sites touristiques ((sur-)fréquentation, dégradation, dépôts de déchets).

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Essonne tourisme Parc naturel régional du Gâtinais français Communes Associations locales

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
😊	€ €	2025 - 2028

Indicateurs PCAET

- Nombre d'acteurs du tourisme engagés dans des labels de qualité environnementale (hôtels, restaurants...) ;
- Nombre de contacts / réunions avec les acteurs du tourisme sur les enjeux climat air énergie ;
- Tonnages des déchets en période de forte fréquentation touristique.

Lien DOO du SCoT

P46/ P48/ P49/ R28/ R29/
R30/ R31

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.5 Favoriser un usage numérique plus responsable

Objectifs PCAET

Réduire l'empreinte carbone du numérique (matériel, utilisation, fin de vie).

Objectifs Développement Durable



ODD 8 - Travail décent et croissance durable

ODD 12.b - Consommation et production responsables

Description :

Le matériel numérique et les usages du numérique ont un impact croissant sur les émissions de Gaz à Effet de Serre d'une organisation et d'un territoire. La fabrication des matériels, les consommations d'énergies liées à leur utilisation, les usages du numérique et les déchets engendrés sont autant de postes sur lesquels la collectivité et les acteurs du territoire peuvent agir afin de réduire l'empreinte carbone du numérique.

Etapes :

- Informer et sensibiliser à l'empreinte carbone du numérique et aux leviers pour la réduire ;
- Favoriser l'économie circulaire en soutenant des structures qui reconditionnent les matériels informatiques ;
- Encourager la sobriété : allonger la durée d'usage des matériels informatiques ;
- Organiser des formations ou des animations sur le numérique responsable (Digital Clean Up Day) ;
- Mettre en œuvre la charte numérique intercommunale.

Niveau priorité

2 - Priorité forte

Maître d'Ouvrage

CCVE

Partenaires

Agence de la transition écologique
(ADEME)
Communes

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025 - 2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'actions de communication, sensibilisation, formation sur le thème du numérique responsable et participation

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR





Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.6 Assurer le développement de partenariats

Objectifs PCAET

Impliquer les acteurs locaux dans la démarche Climat Air Energie de la CCVE ; S'appuyer sur les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs territoriaux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de polluants atmosphériques et de production d'énergie renouvelable.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Description :

/

Etapes :

- Identifier l'ensemble des acteurs locaux intervenants directement ou indirectement sur les thématiques Climat Air Energie et les hiérarchiser ;
- Trouver un interlocuteur privilégié pour toutes les structures importantes dans la mise en œuvre du plan d'action PCAET ;
- Mettre en place des partenariats pour collecter des données, assurer des actions d'animation/sensibilisation auprès des différentes cibles du territoire, mettre en place des projets de transition écologique ;
- Prendre activement part aux instances de gouvernance locales et supra-locales.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Associations locales Acteurs de la transition

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre de participation à des réunions de coopération ;
- Nombre de partenariat avec les acteurs locaux ;
- Euros investis dans des projets de coopération à impact positif sur le climat, l'air ou l'énergie.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 5 : Développer et soutenir une économie locale et durable et engager les acteurs dans la transition écologique

5.7 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des acteurs du territoire

Objectifs PCAET

Participer activement à l'émergence de projets par l'apport d'un soutien financier ;

S'appuyer sur les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs territoriaux de réduction des émissions de Gaz à Effet de serre, des polluants atmosphériques et de production d'énergie renouvelable ;

Favoriser le respect du décret tertiaire par les acteurs du territoire.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Description :

/

Etapes :

- Poursuivre l'appel à projets développement durable à destination des associations ;
- Poursuivre le Fonds de concours développement durable à destination des communes ;
- Réaliser une veille sur les appels à projets et les aides disponibles, les relayer auprès des communes et acteurs du territoire concernés, voire aider les potentiels porteurs de projet à monter les dossiers ou à se regrouper pour plus de cohérence et des économies d'échelle ;
- Préparer un fond de dossier CCVE pour les réponses aux appels à projets afin de pouvoir répondre plus facilement et plus rapidement, en intégrant les éléments des communes, dans le cas de candidatures mutualisées.

Niveau priorité

4 - Priorité faible

Maître d'Ouvrage

CCVE

Partenaires

Communes
Associations locales

Moyens humains



Moyens financiers

€ €

Calendrier

2025-2031

Indicateurs PCAET

- Suivi des appels à projets et Fonds de concours : nombre de projets accompagnés, montants des aides attribuées en euros ;
- Nombre de dossiers accompagnés et répondus en groupement avec les communes.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

6.1 Instaurer une gouvernance territoriale

Objectifs PCAET

Assurer le portage politique, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de la politique Climat Air Energie



Objectifs Développement Durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

Description :

Portage politique, pilotage, mise en œuvre et suivi du volet Air Climat Energie

Etapes :

- Mettre en place un Comité de Pilotage pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme PCAET, en association étroite avec l'Etat.
 - Le Comité de Pilotage est composé des élus et agents référents de la CCVE, des représentants des services de l'Etat, de la Région IDF et du Département de l'Essonne, du PNR et des établissements publics et syndicats du territoire (énergie et eau).
 - Le Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour :
 - Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
 - Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
 - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
 - Le chef de projet PCAET désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :
 - Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
 - Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
 - Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
 - Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.
- Portage et pilotage de la politique climat air énergie.

Niveau priorité

2 - Priorité forte

Maître d'Ouvrage

CCVE

Partenaires

Communes
Partenaires institutionnels

Moyens humains



Moyens financiers



Calendrier

2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre de réunion du Comité de Pilotage de suivi de la politique CAE / an
- Taux de participation aux réunions

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Axe 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

6.2 Mettre en œuvre un programme global de communication/sensibilisation/animation

Objectifs PCAET

Faire connaître les enjeux Climat Air Energie à l'ensemble des acteurs du territoire ;
Encourager au changement de comportement, vers des pratiques durables.

Objectifs Développement Durable



- ODD 4 - Éducation de qualité
- ODD 11 - Villes et communautés durables
- ODD 12 - Consommation et production responsables
- ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement durable, la Communauté de communes propose des évènements et des animations de sensibilisation à l'environnement. Des actions sont notamment menées à destination des communes, de la population, des acteurs économiques et des scolaires.

Par ailleurs, dans la mise en œuvre de son programme PCAET, plusieurs actions comportent une étape de sensibilisation, préalable indispensable pour donner du sens aux actions et impliquer les acteurs locaux :

- 1.1 Rénovation énergétique des logements
- 1.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics, de l'éclairage public et verdissement de la flotte de véhicules
- 1.5 Achat d'énergie verte
- 1.6 Autoconsommation
- Axe 2 Mobilité durable
- 4.3 Biodiversité
- 4.4 Déchets
- 5.1 Agriculture et Alimentation durables
- 5.4 Tourisme durable
- 5.5 Numérique responsable
- 6.3 BEGES de la collectivité

Etapes :

- Identifier l'ensemble des cibles et constituer des bases de contacts ;
- Définir un programme de sensibilisation annuel, adapté à chaque cible, sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique : énergie, eau, déchets, mobilité durable, biodiversité, consommation responsable...
- Déployer le programme d'animations avec le soutien des communes et des associations locales ;
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions afin d'adapter le programme.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
3 - Priorité moyenne	CCVE	Communes Associations locales Acteurs de la transition Etablissements scolaires

Numéro de réception en préfecture : 091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
	€ €	2025-2031

Indicateurs PCAET

- Nombre d'actions / an / public ;
- Participation aux actions (nombre de participants).

Lien DOO du SCoT	Lien AIR
/	



Axe 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

6.3 Mettre à jour le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Objectifs PCAET

Objectiver les progrès de la collectivité par le suivi des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à ses activités ;

Utiliser l'outil réglementaire comme base de la sensibilisation des élus et des agents.

Objectifs Développement Durable



ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques

Description :	Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ans.
Etapes :	<p>Au-delà de l'obligation réglementaire, la CCVE souhaite utiliser cet outil pour suivre l'efficacité de ses actions et sensibiliser les élus et les agents sur l'impact carbone des activités de la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédiger un cahier des charges et lancer un appel d'offres pour recruter un AMO BEGES (ou former une personne en interne) ;- Sensibiliser les agents aux enjeux climat air énergie et à l'empreinte carbone des activités de la collectivité ;- Réaliser la comptabilité carbone des activités de la CCVE ;- Elaborer, puis mettre en œuvre et suivre une stratégie et un plan de transition, afin de réduire les émissions de GES de la collectivité ;- Utiliser les résultats du BEGES pour sensibiliser les élus et les agents de la CCVE à l'empreinte carbone des différents postes et pour mener des animations-challenge-formation pour les inciter à les réduire ;- Planifier la mise à jour du BEGES tous les 3 ans ;- Comparer les résultats afin de mesurer objectivement l'efficacité des actions menées.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
1 - Priorité très forte	CCVE	Agence de la transition écologique (ADEME)

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
	€€	Échéances du BEGES

Indicateurs PCAET

- Indicateur de réalisation du BEGES ;
- % de réductions des émissions de GES par poste depuis le précédent BEGES ;
- Potentiels de réduction estimés dans le nouveau BEGES ;
- Nombre d'actions d'animation-sensibilisation des élus et des agents et participation.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025



Axe 6 : La CCVE, une communauté de communes exemplaire

6.4 Devenir un territoire pilote

Objectifs PCAET

Expérimenter et innover dans la transition écologique aux cotés des partenaires du territoire.



Objectifs Développement Durable

ODD 11 - Villes et communautés durables

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Description : Le parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) recherche des territoires pilotes pour apporter des financements via des appels à projets.

Etapes :

- Manifester au parc naturel régional du Gâtinais français la volonté de la CC du Val d'Essonne d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation ;
- Être en veille et se mobiliser dans le cadre des projets innovants que le PNRGF pourrait proposer.

Niveau priorité	Maître d'Ouvrage	Partenaires
2 - Priorité forte	CCVE	Parc naturel régional du Gâtinais français

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
		En continu

Indicateurs PCAET

- Nombre de projets innovants menés avec le PNR ;
- % et k€ de financements apportés par le PNR et d'autres partenaires pour ces projets.

Lien DOO du SCoT

/

Lien AIR



Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20250617-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025